COMMUNE DE CHASSENEUIL
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

29 AVRIL 2019

ROLAND RENARD COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la Société Lhoist France Ouest.

CONCLUSIONS

Conclusions :

Depuis le 29 décembre 2011 (AP N° 2011-363-0027) la Société Lhoist exploite une carrière de calcaire, située dans le voisinage du hameau de Neuville sur la commune de Chasseneuil, aux lieux-dits "le Champ de la Garenne" et "le Terrier de Neuville".
L'autorisation d'exploitation date du 25 septembre 1986 et cette autorisation a pris fin en septembre 2016.
Une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire a été déposée en novembre 2015, cette demande a été complétée en décembre 2016.
La Société Lhoist a déposé une nouvelle demande en novembre 2018 et celle-ci a conduit à l'ouverture de l'enquête publique objet de l'arrêté préfectoral du 1er février 2019.
Les matériaux extraits sont acheminés jusqu'à l'usine de fabrication de chaux de la Société Lhoist au lieu-dit "Les Gaillards" sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER.

Par arrêté du 1er février le Préfet de l'Indre prescrit l'ouverture d'une enquête publique suite à la demande présentée par la Société Lhoist France Ouest en vue d'obtenir un renouvellement de l'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de CHASSENEUIL.
L'enquête s'est déroulée du mercredi 27 février 2019 à 9h00 au samedi 30 mars 2019 à 12h00 et avait pour siège la mairie de Chasseneuil.
La publicité et l'affichage ont été réalisés correctement et en conformité avec les règles en cours,
les dossiers d'enquête sur format "papier" ou "électronique" sont restés accessibles pendant la durée de l'enquête permettant une information convenable des citoyens,
le mémoire de projet (pièce N° 2) présente synthétiquement le projet le rendant accessible au plus grand nombre dans sa lecture,
la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire souligne la proximité de périmètres de protection éloignés et énonce quelques recommandations ou demandes auxquelles adhère sans aucune objection la Société Lhoist,
l'étude hydrogéologique menée par la Comirem fait ressortir la fragilité due au milieu karstique environnant.
L'implantation prévue d'un piézomètre à l'amont hydrogéologique de la carrière devrait permettre une meilleure surveillance et une meilleure connaissance du milieu hydrogéologique avoisinant.

Cette carrière ainsi que l'usine à chaux de Saint-Gaultier "font partie du paysage" depuis de nombreuses années (1947). La population n'étant pas soumise à des contraintes nouvelles ou changeantes ne semble pas perturbée par cette poursuite d'activité.
Cette poursuite de l'exploitation présente un intérêt économique certain en fournissant des matières nécessaires à l'activité agricole locale et en procurant aussi quelques emplois sur place.

Compte tenu de l'examen du dossier de demande présenté par la Société Lhoist, de l'absence d'observations et de l'avis favorable des communes concernées, le commissaire-enquêteur,
émet un avis favorable
à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la Société Lhoist France Ouest.

Le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.
Roland Renard

A Châteauroux, le 29 avril 2019.